



Les entreprises de soins à domicile saluent la nouvelle politique et tendent la main pour structurer un partenariat durable avec le secteur privé

Montréal, le 29 janvier 2026 – L'Association des soins à domicile du Québec (ASDQ) accueille favorablement les orientations dévoilées aujourd'hui par la ministre Sonia Bélangier dans le cadre de la nouvelle politique sur les soins à domicile. Cette annonce constitue un pas dans la bonne direction pour améliorer l'accès aux services et répondre aux besoins croissants de la population québécoise.

Toutefois, l'ASDQ rappelle que l'urgence d'agir est bien réelle. Alors que des dizaines de milliers de Québécois sont toujours en attente de services essentiels à domicile, les entreprises privées spécialisées contribuent déjà concrètement au soutien des patients, des proches aidants et du réseau de la santé. Chaque semaine, des personnes vulnérables demeurent hospitalisées inutilement ou privées de soins à domicile par manque d'accès aux services, malgré l'existence de solutions efficaces déjà déployées sur le terrain.

Dans un contexte de vieillissement accéléré de la population et de pression croissante sur le réseau public, les partenariats ne sont plus optionnels : ils sont nécessaires pour éviter une rupture de services. Les membres de l'ASDQ, qui desservent quotidiennement des milliers de Québécois à travers la province, réitèrent leur appui à une approche fondée sur la qualité, le professionnalisme, l'innovation et la collaboration entre les secteurs publics, privé et communautaire.

Vers un système d'accréditation pour garantir la qualité des soins à domicile

Bien que la politique reconnaisse l'importance des partenariats avec l'ensemble de l'écosystème des soins à domicile, dont les entreprises privées spécialisées en soutien à domicile, l'ASDQ estime essentiel que cette reconnaissance se traduise rapidement par la mise en place d'un mécanisme d'accréditation clair et rigoureux, à l'image de ce qui se fait ailleurs au Canada, notamment en Ontario et en Alberta.

« Les établissements de santé souhaitent travailler en partenariat avec nos entreprises pour répondre aux besoins de leurs usagers en soutien à domicile, mais ils s'attendent à obtenir des directives claires afin de le faire tout en maintenant des standards élevés de qualité et de sécurité », souligne l'ASDQ.

L'ASDQ invite Santé Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à instaurer sans délai un tel mécanisme, lequel permettrait notamment d'assurer :

- la qualité et la sécurité des services offerts par des professionnels qualifiés et vérifiés ;
- la formation continue, l'expertise et la compétence du personnel ;
- la gestion sécurisée des renseignements personnels des patients ;
- des organisations structurées appuyées par des processus et protocoles clairs ;
- la continuité des services et un suivi étroit de l'état des patients.

« Les entreprises de soins à domicile jouent un rôle crucial pour offrir des soins humains, adaptés et continus. La stabilité des équipes et la continuité des intervenants favorisent un lien de confiance essentiel à la qualité des soins, tout en procurant un répit indispensable aux proches aidants. Dans un contexte où la grande majorité des aînés souhaitent vieillir chez eux, il est impératif que ces entreprises soient reconnues comme des partenaires incontournables du réseau de la santé », souligne l'ASDQ.

Une solution efficace pour répondre à une demande qui va exploser

Selon une étude économique indépendante réalisée pour l'ASDQ, les services offerts par les entreprises spécialisées en soins à domicile coûtent environ deux fois moins cher à l'État que ceux fournis par le réseau public, tout en consacrant une part nettement plus élevée du temps directement aux soins.

Les économies générées pourraient être réinvesties immédiatement afin d'offrir 2,2 millions d'heures-soins supplémentaires, permettant d'accompagner 14 000 Québécois de plus dès maintenant (AppEco, 2025).

Actuellement, seulement 10 % des besoins en soins à domicile des Québécois vivant à domicile ou en résidence pour aînés sont comblés. D'ici 2040, la demande pour les soins à domicile devrait augmenter de 69 %.

Face à ces constats, l'ASDQ exprime ses préoccupations quant à la capacité du système actuel à répondre seul à cette croissance rapide sans une intégration structurée et encadrée des entreprises privées spécialisées. Sans action rapide, les listes d'attente continueront de s'allonger et la pression sur les hôpitaux et les proches aidants ne fera que s'accroître.

L'ASDQ réitère sa volonté de collaborer activement avec Santé Québec et le MSSS afin de contribuer à l'élaboration de critères d'accréditation rigoureux et à la mise en œuvre de solutions concrètes visant à améliorer l'accès, la qualité et la continuité des soins à domicile au Québec.

À propos de l'ASDQ

Fondée en 2020, l'Association des soins à domicile du Québec (ASDQ) regroupe 20 entreprises spécialisées offrant des services de soins et de soutien à domicile partout au Québec. Elle œuvre à promouvoir des services accessibles, sécuritaires et de qualité, en collaboration avec le réseau public et communautaire.